

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



**AUTORITE DE REGULATION ET
D'ORGANISATION DES TRANSPORTS
ROUTIERS (AROTR)**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels*

JUIN 2018

SOMMAIRE

A- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS	3
B- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	6
C- PRESENTATION SOMMAIRE D'AROTR.....	7
D- NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES.....	8
E- ETATS FINANCIERS EXERCICE 2017.....	9
▪ Actifs	
▪ Passifs	
▪ Produits	
▪ Charges	
F- SITUATION DES RECETTES 2017.....	13
G- NOTES EXPLICATIVE.....	14



A- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers clos le 31 décembre 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Ministère de l'économie et des Finances, par arrêté N°00744 du 21 Décembre 2017, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur :

- le contrôle des états financiers annuels de L'Autorité de Régulation et D'organisation des Transports Routiers (– AROTR-), tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été établis sous la responsabilité de l'autorité .Il nous appartient, sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I- OPINION

Nous avons procédé aux vérifications des comptes selon les normes professionnelles d'audit applicables en Mauritanie, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-dessous :

1-1 Inventaire physique

Nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique des immobilisations qui présentent un solde global de 389 415 005 MRO soit 38 941 500.5 MRU au 31 décembre 2017. L'Autorité ne dispose pas de fichier des immobilisations à cette même date pour nous assurer de leurs existences et valeurs réelles.

1-2 Confirmation des tiers

AROTR n'a pas envoyé les demandes de confirmation de soldes et d'informations aux banques pour assurer l'existence et la réalité des montants enregistrés en comptabilité.

Au vu des relevés, les comptes bancaires présentent des soldes débiteurs et créditeurs de respectivement de 282 472 421.28 MRO soit 28 247 242.128 MRU et de 1 263 139.82 MRO soit 126 313.982 MRU au 31 décembre 2017. En l'absence des informations, nous ne sommes pas en mesure de valider ces soldes.

Egalement, nous n'avons pas obtenu le relevé du compte Trésor Public qui accuse un solde débiteur de 131 979 253.42 MRO soit 13 197 925.342 MRU pour nous assurer du reliquat des recettes réparties au cours de l'exercice.

1.3 Incidence sur les états financiers.

La méthode de comptabilisation des subventions d'équipement utilisée par AROTR n'est pas appropriée et a pour conséquence, d'une part un déséquilibre entre les montants des investissements réels et les montants inscrits dans les comptes des subventions ; et d'autre part entre le montant des dotations aux amortissements et le montant du quote-part virée au résultat de l'exercice. A cet effet, nous avons constaté une incidence positive de 56 688 933,20 MRO soit 5 668 893,32 MRU.

Nous avons proposé des écritures d'ajustement des comptes qui n'ont pas été pris en compte par l'Autorité.

A notre avis, sous réserves de l'incidence des points décrits ci-dessus, les états financiers de synthèse, qui font apparaître un ***excédent de gestion*** de ***8 004 635 MRO*** soit ***800 463,5 MRU*** pour un ***total de bilan*** de ***778 740 549 MRO*** soit ***77 874 054,9 MRU***, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément au référentiel du Plan Comptable Mauritanien.

J

II- VERIFICATIONS ET INFORMATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- A l'exception de l'incidence exposée ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de l'Autorité.
- AROTR tient une comptabilité de trésorerie au lieu d'engagement conformément aux dispositions du Plan Comptable Mauritanien et les articles 11 et 12 du décret N° 2011-221 portant statut de l'Autorité.
- Les rapprochements bancaires sont établis annuellement et ne font pas l'objet de contrôle par un responsable différent de celui qui les a établis. Par conséquent, en l'absence d'une analyse des montants en suspens (ceux enregistrés par l'autorité et non enregistrés par les banques et inversement) peut entraîner un risque de détournement par les comptes bancaires :
 - ✓ Règlements émis au nom de l'autorité et non versés en compte,
 - ✓ Retrait indûment effectués au niveau des comptes bancaires de l'autorité.

Nouakchott, le 30 Juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

Doudou Fall
Expert-Comptable



B- Rapport Spécial du commissaire aux comptes exercice Clos le 31 Décembre 2017

En application de l'article 441 de la loi 05-2000 portant Code de Commerce, nous vous informons des conventions visées à l'article 439 de cette loi dont nous avons eu connaissance :

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISEES

Nous n'avons pas eu connaissance de conventions visées par l'article 439 de la loi 2000-05 portant Code de Commerce qui, sont intervenues au cours de l'exercice.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Nous n'avons pas d'information.

Nouakchott, le 30 Juin 2018

Le Commissaire aux Comptes



T

C- Présentation sommaire de l'autorité

L'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers (AROTR) créée par loi n° 031-2011 du 05 juillet 2011 portant orientation et organisation des transports routiers et le décret n° 221-2011 du 22/09/2011 portant statut de l'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers est une agence de droit public dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale. AROTR est placée sous l'autorité du Ministre chargé des transports routiers.

Elle est chargé d'organiser, de promouvoir et de développer les transports routiers urbains, interurbains et internationaux en étroite collaboration avec la Direction chargée des transports routiers au Ministère des transports. Elle est également chargée de la réalisation, l'organisation, la gestion, l'équipement et de l'entretien des gars routières.

Les montants des recettes collectés sont répartis conformément aux dispositions du Décret N° 2013-006/PM/2012 fixant le mode de répartition des produits, des redevances et des amendes des transports routiers comme suit :

- 50% au profit de l'AROTR plafonné au montant du budget annuel approuvé par les tutelles. Elles constituent la subvention allouée au budget de l'Autorité ;
- 5% sont destinés aux intervenants (Gendarmerie Nationale, Police, GSSR, bureau du contrôle routier auprès du Directeur des transports) et sont versés dans le compte de l'Autorité
- 15% sont destinés à l'appui du secteur du transport (formation, sécurité routière) et versés dans un compte ouvert au Trésor Public au nom du Directeur Général des transports routiers. Ce montant est plafonné à 40 000 000 UM par an ;
- 30% au Fonds routier.

D- Notes sur les principes comptables

1. Base de mesure et principe comptables

Pour l'élaboration de ses états financiers, AROTR a retenu comme base d'évaluation le principe comptable reposant sur le coût historique. Les principes et les méthodes comptables les plus significatifs sont les suivants :

1.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées au prix de revient, représenté par le prix d'acquisition augmenté des frais d'approche.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'autorité. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements » du compte de résultat.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

▪ Constructions usage Administratif	4%
▪ Agencements aménagements / constructions	10%
▪ Matériel de transport	25%
▪ Mobilier ; matériel de bureau et de logement	10%
▪ Matériel Informatique (ordinateurs et accessoires)	10%

1.2. Subventions d'équipements :

Les subventions d'équipement relatives à des biens amortissables sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations.

Ces subventions sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Les subventions d'équipements décidées et non encore encaissées sont constatées au niveau des subventions d'équipements.

E- Etats financiers au 31 décembre 2017

- ACTIFS
- PASSIFS
- PRODUITS
- CHARGES

T

ACTIF

Libellé	Brut	Amort & prov	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais immobilisés			-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Aménagements et constructions	272 771 621	26 069 786	246 701 835	141 619 928
Matériel d'exploitation	-	-	-	-
Matériel de transport	7 670 000	2 892 500	4 777 500	325 000
Matériel informatique et matériel de bureaux	33 568 096	6 058 825	27 509 271	14 108 019
Mobiliers de bureau	54 625 138	8 791 548	45 833 590	26 465 426
Autres immobilisations	20 780 150	3 033 741	17 746 409	8 306 570
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôts & Cautionnement	-	-	-	-
Total	389 415 005	46 846 400	342 568 605	190 824 943
VALEURS D'EXPLOITATION				
Stocks				
Total	-	-	-	-
VALEURS REALISABLE ET DISPONIBILITE				
Fournisseurs débiteurs	-		-	-
Clients et comptes rattachés	-		-	-
Personnel et comptes rattachés	-		-	-
Etat et autres collectivités publiques	-		-	
Comptes courants des associés	-		-	
Débiteurs divers	20 440 371		20 440 371	171 037 288
Prêts à court terme	-		-	-
Banques	414 451 674		414 451 674	227 693 060
Caisses	1 279 899		1 279 899	254 407
Dépôt à terme				
Total	436 171 944	-	436 171 944	398 984 754
TOTAL GENERAL	825 586 949	46 846 400	778 740 549	589 809 697

PASSIF

Libellé	Tauxs nets au 31/12/2017	Tauxs nets au 31/12/2016
FONDS DE FINANCEMENT	321 905 920	
Subventions d'équipement	371 654 882	134 220 166
Subvention d'équipement inscrit au compte de résultat	- 49 748 962	
REPORT A NOUVEAU		
Report à nouveau bénéficiaire	-	-
Report à nouveau déficitaire	-	-
Résultats de gestion des exercices antérieurs	- 4 235 677	- 1 486 897
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION		
Résultat net en attente d'affectation	-	- 42 422 623
Résultat de gestion de l'exercice	8 004 635	39 673 843
TOTAL SITUATION NETTE	325 674 878	129 984 490
DETTES A COURT ET MOYEN TERME		
Clients créateurs	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	488 816	488 816
Personnel et comptes rattachés	-	-
Etat impôts et taxes	451 313 715	345 913 529
Organismes Sociaux	-	-
Comptes Associés	-	-
Créditeurs Divers	-	-
Concours bancaires	1 263 140	113 422 863
Sous Total	453 065 671	459 825 207
TOTAL GENERAL	778 740 549	589 809 697

f

PRODUITS

RUBRIQUES ET POSTES BUDGETAIRES	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
PRODUITS DES ACTIVITES		
Ventes des produits		
Prestations de Service		
Droits et divers		
Subvention d'exploitation et d'équilibre	953 300 000	898 136 701
Quote-part des subventions virée au résultat	39 923 012	12 431 334
Produits financiers	-	24 921
Reprises sur amortissement s et provisions		
Frais à immobiliser ou à transférer		
SOLDE DEBITEUR : DEFICIT DE GESTION		
TOTAUX	993 223 012	910 592 955

CHARGES

RUBRIQUES ET POSTES BUDGETAIRES	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION		
Achats et Approvisionnements	60 833 170	45 518 495
Achats de sous-traitance	-	-
Charges externe liées à l'investissement	54 061 970	63 761 800
Charges externe liées à l'activité	63 288 413	58 742 144
<i>Sous total consommation intermédiaire</i>	178 183 553	168 022 439
Charges et pertes diverses	138 088 968	141 172 469
Frais personnel	628 996 344	549 292 870
Impôts et taxes	26 500	-
Charges financières	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	39 923 012	12 431 334
SOLDE Créditeur : Excédant de gestion	8 004 635	39 673 843
TOTAUX	993 223 012	910 592 955

F- Situation des recettes 2017

SITUATION DES RECETTES 2017

A- REPARTITION DES RECETTES

LIBELLE	Taux de répartition	5%	45%	50%
		Montants totaux	FORCES DE SECURITE	ETAT
Recettes réalisées en 2017	2 793 312 777	139 665 639	1 256 990 750	1 396 656 389
Montant payé	2 505 816 392	141 607 213	967 552 790	1 396 656 389
Reste à payer	287 496 385	-1 941 574	289 437 960	0

B- DETAIL DES RECETTES

LIBELLES	MONTANTS REALISES 2017
REDEVANCES SUR TRANSPORT URBAIN DES PERSONNES	98 778 646
REDEVANCES SUR TRANSPORT URBAINS DES MARCHANDISES	29 192 886
REDEVANCES SUR TRANSPORT INTERURBAIN DES PERSONNES	174 870 289
REDEVANCES SUR TRANSPORT INTERURBAINS DES MARCHANDISES	119 114 009
REDEVANCES SUR TRANSPORT FRET	323 293 659
REDEVANCES SUR TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES	1 919 962 168
REDEVANCES SUR TRANSPORT INTERNATIONAL DES PERSONNES	6 492 900
PRODUIT DES LICENCES	121 608 220
TOTAL GENERAL	2 793 312 777

4

G- Note explicative

ACTIF DU BILAN AU 31/12/2017

1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEUR NETTE)

342 568 605

Les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Immobilisations Corporelles	Valeur brute en début exercice	Acquisition ou apports	Retraits de l'exercice	Valeur brute à la clôture
Aménagements et constructions	157 183 965	115 587 656		272 771 621
Matériel de transport	1 300 000	6 370 000		7 670 000
Matériel informatique et matériel de bureaux	17 233 930	16 334 166		33 568 096
Mobiliers de bureau	31 356 920	23 268 218		54 625 138
Autres immobilisations	9 598 900	11 181 250		20 780 150
TOTAL BRUT	216 673 715	172 741 290		389 415 005
Amortissements	25 848 772			46 846 400
TOTAL NET	190 824 943			342 568 605

Les acquisitions de l'exercice se décomposent comme suit :

172 741 290

Désignation	Montants
Construction des gares	115 587 656
Acquisition d'un véhicule	6 370 000
Matériel informatique	16 334 166
Matériels et mobiliers de Bureau	23 268 218
Installation et aménagement des bureaux	11 181 250
<hr/>	
Total	172 741 290

2. DEBITEURS DIVERS

20 440 371

Désignation	Montants
Douane fret international	20 440 371
Total	20 440 371

**3.
DISPONIBILITE**

415 731 573

Ce poste est constitué du solde des différents comptes bancaires et caisses au 31/12/17.

3.1 BANQUES

414 451 674

Cette rubrique est constitué des soldes des divers comptes bancaires, il se détaill comme suit :

Désignation	Montants
BMCI	
UNIVERSITE	17 870 169
TRESOR PUBLIC	131 979 253
ATTIJARI BANK	7 021 632
MAURIPOST	12 285 789
BMI	122 213 193
NBM	6 875 529
BCI	14 615 108
EL AMANA	4 828 298
BIM	1 513 197
ORA BANK	95 249 506
<hr/>	
Total	414 451 674

3.2 CAISSES

1 279 899

Ce poste est constitué du solde des différentes caisses au 31/12/17

Désignation	Montants
CAISSE	-
CAISSE SIEGE AROTR	1 279 899
<hr/>	
Total	1 279 899

PASSIF DU BILAN 31/12/2017

4. FONDS DE FINANCEMENT

321 905 920

Désignation	Montants
Subventions d'équipements reçues (1)	371 654 882
Subventions d'équipement inscrites au compte de résultat (2)	- 49 748 962
Total	321 905 920

- 1) Subventions d'équipements reçues : Il s'agit des investissements relatifs aux acquisitions d'immobilisation de l'Autorité.
- 2) Subventions inscrites au compte de résultat : Il s'agit des cumuls des amortissements des immobilisations de l'Autorité.

5. REPORT A NOUVEAU DEBITEUR

- 4 235 677

Ce compte enregistre les reports des résultats des exercices antérieurs :

Désignation	Montants
Report à nouveau bénéficiaire	-
Report à nouveau déficitaire	-
Résultats de gestion des exercices antérieurs (**)	- 4 235 677
Total	- 4 235 677

(**) Ces résultats correspondent à :

Reports à nouveau débiteurs des exercices antérieurs à 2016	- 1 486 897
Excédent de l'exercice 2016	39 673 843
Déficit de l'exercice 2015	- 42 422 623
Total	- 4 235 677

6. RESULTAT DE L'EXERCICE

8 004 635

Désignation	Montants
Résultat net en attente d'affectation	
Résultat de gestion de l'exercice	8 004 635
Total	8 004 635

7. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

488 816

Ce solde correspond au report à nouveau provenant des exercices antérieurs

Désignation	Montants
Report à nouveaux	488 816
Total	488 816

8. ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES

451 313 715

Désignation	Montants
PART DE L'ETAT (*)	449 372 140
PART DES SERVICES DE SECURITE (**)	1 941 575
Total	451 313 715

(*) Ce solde s'explique par les prélèvements directs dans le compte trésor public.

(**) Ce solde s'explique par la signature de convention avec des montants forfaitaires ne tenant pas compte des recettes.

9. CONCOURS BANCAIRES

1 263 140

Désignation	Montants
S G M	227 991
BPM	1 035 149
Total	1 263 140